

S.S.I.A.P. 1 - AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION



DURÉE

7 heures d'examen

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier la réglementation et les missions inhérentes à la fonction d'agent de sécurité
- Intervenir sur un début d'incendie et assurer l'évacuation du public
- Donner l'alerte et accueillir les secours
- Entretien des moyens de secours, porter assistance aux personnes
- Exploiter le PC de sécurité incendie

ÉLÉMENTS DE CONTENU

PARTIE THÉORIQUE

- Le feu
- Comportement au feu
- Principe de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours
- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie
- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Exploitation du PC sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

PARTIE PRATIQUE

Présentation des différents moyens de secours :

- Les actions à mener face à différents contextes : fumées, incendie, évacuation des occupants, prise en charge d'une victime, dangers imminents, non-respect des consignes de sécurité, levée de doute...
- L'utilisation des moyens de communication

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les méthodes actives sont privilégiées et les situations pédagogiques diversifiées : atelier collectif, atelier individualisé, projet fédérateur, ressources numériques



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

• Recueil écrit et oral des attentes

• Feed-back tout au long de la formation

• Évaluation des connaissances acquises en fin de formation



• Bilan oral de la formation
Questionnaire de satisfaction

• Compte rendu individuel du formateur
(envoyé à l'établissement)

Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 240 euros par jour et par apprenant.



UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation



02 33 29 66 51



infos@irfa-formation.fr